

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

AGRÉMENT D'ASSISTANT(E) FAMILIAL(E) / RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT D'ASSISTANT(E) FAMILIAL(E)

DOSSIER ADMINISTRATIF

- Formulaire de demande Cerfa n°13395*02 à retourner dûment rempli
- Photo d'identité
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité, mentionnant la nationalité (*carte nationale d'identité ou passeport*)
- Copie d'un titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité professionnelle pour les personnes ressortissantes d'un pays non membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen
- Copie d'un justificatif de domicile (*quittance de loyer de moins de 6 mois, facture de gaz, d'électricité, d'eau ou de téléphone (fixe ou mobile) de moins de 6 mois, attestation d'assurance logement, avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente (impôt sur le revenu, taxe d'habitation ou taxe foncière), titre de propriété*)
- Formulaires de demande du bulletin n°2 du casier judiciaire, dûment remplis pour :
 - le candidat à l'agrément**Et**
 - tout majeur vivant au domicile, hormis les majeurs accueillis en application d'une mesure d'aide sociale à l'enfance.

Grâce à ce formulaire, la demande sera faite par le Président du Conseil départemental auprès du service du Casier judiciaire national

- En cas de possession d'un diplôme dans le domaine de la petite enfance (auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants, puéricultrice, éducateur spécialisé), nous en transmettre une photocopie.
- Formulaire relatif aux appareils fixes ou de production d'eau chaude sanitaire afin de vérifier si le candidat est concerné par la production des pièces suivantes :
 - La copie de l'attestation de visite annuelle pour les appareils de chauffage
 - La copie du certificat de ramonage
 - La copie de l'attestation d'entretien de la chaudière
- En cas de logement antérieur au 1^{er} janvier 1949**, une copie du constat de risque d'exposition au plomb pourra être demandée lors de la visite à votre domicile

Pour les demandes de renouvellement

- document attestant que la personne intéressée a suivi la formation obligatoire et précisant si elle a obtenu le diplôme d'Etat d'assistant familial

DOSSIER MÉDICAL

A joindre aux autres pièces du dossier, sous pli confidentiel

- Certificat médical d'aptitude à la fonction d'assistant(e) familial(e) délivré par le médecin traitant
 - contenant la notion de preuve écrite de la vaccination B.C.G. (vaccination obligatoire des membres des professions à caractère sanitaire et social)
 - contenant le résultat d'une IDR (intra dermo réaction) de moins de trois mois comme test de référence dans le cadre de la surveillance des professions à caractère sanitaire et social (arrêté du 13 juillet 2004)